

*Initiatives ministérielles*

Si l'on se fie aux sondages, les Canadiens s'inquiètent beaucoup pour leur bien-être économique et pour la santé économique du Canada, mais, derrière tout cela, ils demeurent très attachés à l'environnement.

Au cours de mes 18 mois à la vice-présidence du Comité de l'environnement, j'ai entendu des Canadiens de tous les coins du pays et de tous les horizons, des représentants de groupes tant industriels qu'environnementaux, des membres des premières nations, des scientifiques et des profanes, dire combien ils sont préoccupés par la dégradation de l'environnement. J'ai entendu des représentants principaux de grandes sociétés décrire fièrement leur programme de protection de l'environnement. Des groupes communautaires, des conseils de bande et des organismes gouvernementaux exposent tous ce qu'ils essaient de faire pour aider la société canadienne à réussir la transition vers le développement durable.

• (1735)

Mais cela ne suffit pas. Ce ne sont pas tous les membres de l'industrie, du secteur privé et du secteur public qui font tout ce qu'ils peuvent. Le gouvernement doit faire preuve de leadership, tout d'abord en donnant l'exemple et en adoptant un comportement respectueux de l'environnement, puis en établissant les meilleures méthodes que d'autres peuvent utiliser dans ce virage vers le développement durable.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable, dont la nomination est prévue dans le projet de loi C-83, aura un rôle important à jouer sur le plan du leadership. Premièrement, il démontre très clairement aux Canadiens que le gouvernement a à cœur les solutions privilégiant le développement durable. Deuxièmement, il montrera par d'excellents exemples concrets comment nous pouvons passer de la théorie à la pratique, de l'analyse des problèmes à leur solution.

L'une des questions clés examinées à la conférence qui a réuni à Florence les ministres de l'Environnement du G7 concernait la mise en application du développement durable. Comment opérer le virage concrètement et comment entreprendre l'écocomptabilité? En renchérissant sur les efforts que le vérificateur général a déjà déployés au chapitre de l'écocomptabilité, le gouvernement peut aider à doter la société canadienne de cette capacité.

Troisièmement, le gouvernement peut faire preuve de leadership dans le virage vers le développement durable en aidant à coordonner et à conjuguer tous les efforts actuellement en cours. De nombreux projets qui sont mis en oeuvre dans différents ministères doivent être étayés de documents et coordonnés.

À l'origine, le comité avait recommandé qu'un bureau du commissaire de l'environnement indépendant fasse une évaluation proactive des programmes gouvernementaux avant leur mise en oeuvre. Je préférerais certainement l'approche prospective de ce modèle plutôt que l'approche rétrospective du bureau du vérificateur général. Mais cela est contrebalancé par le pouvoir accru du bureau du vérificateur général que prévoit le projet de loi et la

capacité du nouveau commissaire d'intégrer pleinement les considérations écologiques à toutes les fonctions de vérification du gouvernement.

Le gouvernement a rempli ses engagements du livre rouge même si le projet de loi C-83 n'est pas un reflet exact des recommandations du comité, car ces dernières diffèrent de celles du livre rouge.

J'ai fait campagne en faveur de la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, qui serait rattaché au bureau du vérificateur général. Je me réjouis beaucoup de la nature progressiste de cette promesse électorale et je suis très heureuse que le Canada emboîte le pas à la Nouvelle-Zélande et devienne le deuxième pays à avoir un commissaire au développement durable.

En plus de modifier la Loi sur le vérificateur général en exigeant la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable, le projet de loi C-83 énonce certaines mesures pour soutenir la réorientation vers le développement durable. Il a pour objectifs de veiller à ce qu'il soit tenu compte des facteurs environnementaux dans le contexte du développement durable dans les rapports que le vérificateur général présente à la Chambre des communes, de prévoir des exigences quant à la suite à donner aux pétitions que le vérificateur général reçoit concernant les questions environnementales de compétence fédérale et d'exiger que chaque ministère établisse et dépose à la Chambre des communes une stratégie de développement durable. Ces mesures auront pour effet d'accroître la responsabilité publique, le gouvernement faisant preuve de leadership dans la réorientation vers le développement durable.

Notre pays dispose des connaissances et des compétences voulues ainsi que de ressources naturelles à la fois variées et abondantes pour pouvoir relever les défis. Mais tout comme ses habitants doivent être nourris, soutenus et protégés, la terre, l'air, l'eau et tout ce qui s'y trouve doivent être préservés.

Je voudrais demander aux députés: À qui appartient tout cela en définitive? Comment un document peut-il accorder à quiconque la propriété totale et absolue d'une forêt ou d'un bout de terrain? Peut-être devrions-nous songer à la relation que les peuples autochtones entretiennent avec la terre. Ils n'en sont pas propriétaires individuellement. Ils croient plutôt qu'ils en sont les gardiens. Tout dommage causé à l'environnement naturel fera sentir ses effets jusqu'à la septième génération suivante.

En tant qu'humains, notre passage sur terre est très court. Nous ne sommes qu'un tout petit point dans l'histoire de l'univers. Or, pendant ce bref instant, nous pouvons détruire une plage et toutes les formes de vie qui en ont besoin pour leur survie.

• (1740)

Il est temps de modifier nos comportements non écologiques. Le temps est venu pour le gouvernement de prendre les devants et de favoriser le développement durable en faisant respecter à la fois la lettre et l'esprit de la loi.